

UNICLIMA PUBLIE LA V2 DE SES RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du déconfinement, Uniclimate publie une nouvelle version de ses recommandations relatives aux installations de chauffage, ventilation, climatisation et de réfrigération.

Au moment où les phases de déconfinement s'enclenchent Uniclimate propose une **deuxième version de ses recommandations** (la première version est disponible depuis le 4 avril). Celles-ci sont basées sur les parutions de documents de l'OMS, du Haut Conseil de la Santé Publique, de l'INRS. D'autre part, des informations d'associations de professionnels de notre secteur (ASHRAE, REHVA, AICFV) figurent également dans ces recommandations. Les documents de ces dernières n'engagent pas la responsabilité d'Uniclimate.

Maintenir en fonctionnement les installations

Contrairement à ce qui a pu paraître dans la presse grand public depuis quelques jours, il n'y a pas de contre-indication au maintien en fonctionnement des systèmes de renouvellement d'air ou de ventilation. Au contraire, le maintien en fonctionnement des systèmes pendant les épisodes épidémiques contribue à limiter le risque de confinement du virus par l'apport d'air neuf et le renouvellement d'air dans les locaux.

Cette recommandation est valable pour tout type de bâtiment : résidentiel, tertiaire, écoles....

Entretenir les installations

Uniclimate redit l'importance de l'entretien régulier des installations, préventif ou curatif. Hors période de crise, la profession rappelle régulièrement les enjeux du maintien des performances des systèmes installés. A fortiori, en cette période de crise sanitaire.

En cette période de crise sanitaire il est primordial d'assurer ces entretiens, qu'il soient effectués par les particuliers ou par des professionnels selon les installations. Le Snefcca¹ recense actuellement les informations nécessaires pour intervenir dans les meilleures conditions, pour les opérateurs comme pour les occupants des locaux. Ces informations seront à relayer le plus largement possible par la Profession.

Contrôles réglementaires des installations CVC-R

L'État a publié une ordonnance (25 mars 2020) afin de suspendre les délais des contrôles réglementaires. Par exemple les échéances réglementaires liées aux inspections énergétiques prévues par les articles 14 et 15 de la directive européenne relative à la Performance énergétique des bâtiments sont suspendus.

Concernant la réglementation relative aux ICPE et aux équipements sous pression, un décret du 1er avril 2020 est venu préciser les contrôles réglementaires à maintenir pendant la période d'urgence pour des raisons de sécurité. Des précisions ont été apportées par l'arrêté du 9 avril 2020 relatif aux modalités particulières de suivi en service des

¹ Syndicat National des Entreprises du Froid, d'Équipements de Cuisines Professionnelles et du Conditionnement de l'Air.

équipements sous pression, pour répondre à des situations résultant de l'état d'urgence sanitaire – voir tableau en Annexe des recommandations.

Retrouvez dans les recommandations d'Uniclimate les liens vers ces publications (ordonnance, décret, arrêté).

A PROPOS

UNICLIMATE est le syndicat professionnel des industries thermiques, aéronautiques et frigorifiques.

Il rassemble 87 adhérents qui réalisent un chiffre d'affaires de près de 6,5 milliards d'euros, dont 1,8 à l'export, pour près de 23 000 emplois en France.

Uniclimate représente les domaines d'activité suivants : la chaleur, y compris la chaleur renouvelable, la qualité de l'air et le froid, pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels.

www.uniclimate.fr



Contact Relations Presse : Jean-Louis LANGLOIS

10 rue André Chénier - 78000 Versailles

Tél : 01 39 24 29 00 – Email : presse@factocom.fr

Retrouvez ce communiqué de presse sur www.rp.factocom.fr